

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU, de Fatima FIGUÈS à Sophie BORDERIE

B.32

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du service espaces verts de val de Garonne au profit de la commune de Marmande

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n°2018-H-13 du 5 novembre 2018 autorisant la mise à disposition d'un agent du service espaces verts de Val de Garonne au profit de la commune de Marmande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

Considérant le besoin de reconduire la mise à disposition pour l'année 2019,

Vu la saisine auprès du prochain Comité Technique,

Vu l'accord de l'intéressé,

Dans le cadre de la bonne organisation et de la rationalisation des services, il est proposé de mettre à disposition auprès de la Ville de Marmande, un agent, adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire, exerçant les fonctions d'agent polyvalent au service espaces verts urbains à Val de Garonne Agglomération, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, à temps complet.

La Ville de Marmande remboursera à Val de Garonne Agglomération le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent selon les modalités prévues dans la convention sur présentation de justificatifs.

Il sera établi une mise à disposition avec convention financière entre la Mairie de Marmande et Val de Garonne Agglomération.


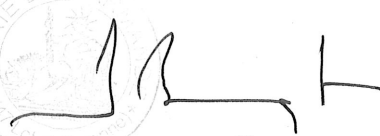
**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

- Décide** la mise à disposition d'un agent, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de Val de Garonne Agglomération auprès de la Ville de Marmande, afin d'exercer les fonctions d'agent polyvalent au service espaces verts urbains.
- Approuve** la signature d'une convention réglant les modalités notamment financières de la mise à disposition.
- Précise** que la Ville de Marmande remboursera à Val de Garonne Agglomération le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent selon les modalités prévues dans la convention sur présentation de justificatifs.
- Propose** que la convention de mise à disposition soit conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, à temps complet.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

